



**Région Ile-de-France**  
**4.000.000.000 d'euros**  
**Programme d'émission de titres**  
**(Euro Medium Term Note Programme)**

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 16 novembre 2010 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°10-405 en date du 16 novembre 2010, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 4.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption du Budget de l'année 2011 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Générale de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur ([www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

## TABLE DES MATIERES

<b>1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>2- BREF RETOUR SUR LE BUDGET 2010 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.....</b>	<b>3</b>
<b>3- LE BUDGET 2011 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>4- AUGMENTATION DU MONTANT NOMINAL TOTAL DU PROGRAMME .....</b>	<b>13</b>

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente les modifications marginales des masses budgétaires qui ont été apportées au Budget 2010, décrit le Budget 2011 de la Région Ile-de-France qui a été adopté le 17 décembre 2010, et augmente le plafond du Programme à 4 milliards d'euros, conformément à l'article 8 de la délibération du Conseil Régional votée avec le Budget 2011.

## **1- Informations concernant l'Emetteur**

### **Dénomination légale de l'Emetteur**

L'émetteur est la Région Ile-de-France, collectivité locale.

### **Siège**

La Région Ile-de-France a son siège au 33 rue Barbet de Jouy à Paris (75007).  
Le numéro de téléphone du siège de la Région Ile-de-France est le 01 53 85 53 85.

## **2- Bref retour sur le Budget 2010 de la Région Ile-de-France**

Le budget 2010 a fait l'objet de deux décisions modificatives qui ont modifié très marginalement les masses budgétaires en fin d'année 2010. Le montant du Budget 2010 a ainsi été augmenté de 2,0 millions d'euros, soit +0.04% par rapport au budget initial (soit un total porté à 4 672,613 millions d'euros pour 4 670,613 millions d'euros voté initialement). L'enveloppe d'emprunt d'équilibre s'est quant à elle réduite très légèrement, à 986,910 millions d'euros après 987,111 millions d'euros voté initialement au BP 2010.

## **3- Le Budget 2011 de la Région Ile-de-France**

Le budget 2011 a été adopté le 17 décembre 2010. Il constitue le premier budget de la nouvelle mandature et, à ce titre, vient tracer les grandes lignes de l'action régionale pour les prochaines années.

Dans un contexte économique qui reste difficile et malgré la stagnation de ses recettes, la Région entend rester présente auprès des franciliens pour améliorer leur vie quotidienne, auprès des acteurs économiques pour que l'Ile-de-France conserve son dynamisme et sa prospérité, auprès de ses partenaires envers lesquels elle veut tenir les engagements pris notamment dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

L'action régionale se déclinera ainsi en 2011 autour de trois grandes priorités :

- l'exigence de justice sociale, dans le but de concentrer les efforts pour résorber les inégalités sociales et territoriales marquées en Ile-de-France,
- l'urgence écologique, afin de réduire l'empreinte écologique notamment en matière de transport et de logement,
- l'ambition économique, de manière à conforter l'attractivité de l'Ile-de-France et son rôle en tant que moteur de croissance.

### **3.1 Les grandes lignes du budget 2011**

Le montant du budget primitif (BP) pour 2011 s'établit à 4 632,415 millions d'euros, en légère diminution (-0,8%) par rapport à 2010 (4 670,613 millions d'euros au BP 2010). A noter que le BP 2010 n'a pas fait l'objet de budget supplémentaire en cours d'année ; une seule décision modificative a été adoptée qui a consisté à prendre en compte le solde de l'exercice 2009, soit +203 413,94 euros. L'enveloppe d'emprunt d'équilibre inscrite au budget 2010 est donc passée de 987,111 millions d'euros au BP 2010 à 986,910 millions d'euros.

Le montant du BP pour 2011 se répartit entre :

- 1 996,231 millions d'euros pour le budget d'investissement, dont 1 713,231 millions d'euros pour les dépenses d'investissement hors dette et hors mouvements financiers divers,
- et 2 636,184 millions d'euros pour le budget de fonctionnement, dont 2 466,767 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement hors dette et hors mouvements financiers divers.

Le montant total des crédits prévus pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers s'élève à 452,417 millions d'euros, dont 434,417 millions d'euros pour la seule charge de la dette.

Quant aux autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), leurs montants ont été fixés pour 2011 à 2 240,770 millions d'euros pour les AP en investissement et 2 188,656 millions d'euros pour les AE en fonctionnement.

En matière de ressources, les recettes permanentes (recettes hors emprunt) prévues au BP au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 3 725,282 millions d'euros. L'autorisation d'emprunt a pour sa part été fixée à 907,133 millions d'euros.

L'équilibre du budget 2011 se présente comme suit :

## LES GRANDES MASSES DU BUDGET POUR 2011

*en millions d'euros*

	BP 2010	BP 2011		Evolution
<b>LES RECETTES</b>				
<b>Les recettes permanentes</b>	<b>3 683,502</b>	<b>3 725,282</b>	<b>80,4%</b>	<b>1,1%</b>
<i>La fiscalité régionale (1)</i>	987,123	989,053		0,2%
<i>Les autres recettes fiscales (2) (hors TIPP)</i>	335,840	351,824		4,8%
<i>La TIPP (yc modulation)</i>	904,521	916,453		1,3%
<i>Les dotations</i>	1 154,870	1 154,524		0,0%
<i>Les autres recettes (3)</i>	301,148	313,428		4,1%
<b>L'emprunt</b>	<b>987,111</b>	<b>907,133</b>	<b>19,6%</b>	<b>-8,1%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 670,613</b>	<b>4 632,415</b>		<b>-0,8%</b>
<b>LES DEPENSES</b>				
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 648,106</b>	<b>2 636,184</b>	<b>56,9%</b>	<b>-0,5%</b>
Fonctionnement hors dette (4)	2 404,394	2 466,767		2,6%
<i>dont fonctionnement sectoriel</i>	2 225,549	2 287,971		2,8%
<i>dont fonctionnement de l'institution régionale</i>	178,845	178,796		0,0%
Charge de la dette (5)	160,712	166,417		3,5%
Autres mouvements financiers	83,000	3,000		-96,4%
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>2 022,507</b>	<b>1 996,231</b>	<b>43,1%</b>	<b>-1,3%</b>
Equipement hors dette	1 739,403	1 713,231		-1,5%
<i>dont équipement sectoriel</i>	1 728,403	1 695,136		-1,9%
<i>dont équipement de l'institution régionale</i>	11,000	18,095		64,5%
Charge de la dette (6)	245,104	268,000		9,3%
Autres mouvements financiers	38,000	15,000		-60,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 670,613</b>	<b>4 632,415</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,8%</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>2 113,923</b>	<b>2 240,770</b>		<b>6,0%</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>2 147,163</b>	<b>2 188,656</b>		<b>1,9%</b>

(1) En 2010, recettes nettes du plafonnement valeur ajoutée (54,959 M€), en 2011 recettes nettes du prélèvement opéré au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGiR) créé dans le cadre de la réforme fiscale (747,535 M€).

(2) Redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la TLE, taxe sur les bureaux et contribution au développement de l'apprentissage.

(3) y compris flux sur swaps et y compris incidence des intérêts courus non échus (ICNE).

(4) Dépenses hors plafonnement valeur ajoutée (54,959 M€) en 2010 et hors FNGiR (747,535 M€) en 2011.

(5) y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(6) hors mouvement sur les lignes de crédit long terme à encours variable (opérations de trésorerie et refinancement).

### 3.2 Les dépenses prévues au budget 2011

Les crédits inscrits au budget se répartissent comme suit (en millions d'euros) :

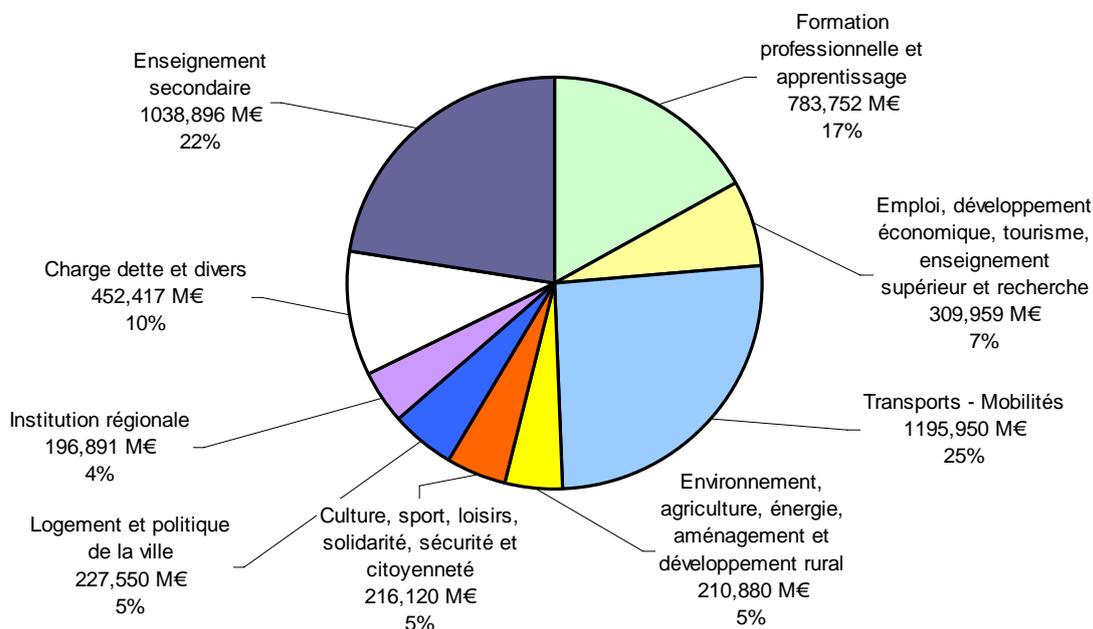
INVESTISSEMENT 2011	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Transports - Mobilités	835,250	37,3%	449,250	22,5%
Enseignement secondaire	372,000	16,6%	537,800	26,9%
Formation professionnelle et apprentissage	39,400	1,8%	39,100	2,0%
Emploi, développement économique, tourisme, enseignement supérieur et recherche	253,954	11,3%	171,206	8,6%
Logement et politique de la ville	297,700	13,3%	220,040	11,0%
Culture, sport, loisirs, solidarité, sécurité et citoyenneté	173,861	7,8%	126,360	6,3%
Environnement, agriculture, énergie, aménagement et développement rural	247,285	11,0%	151,380	7,6%
Institution régionale	21,320	0,9%	18,095	0,9%
<b>Total hors dette</b>	<b>2 240,770</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 713,231</b>	<b>85,8%</b>
Dette et divers mouvements financiers	-	-	283,000	14,2%
<b>TOTAL</b>	<b>2 240,770</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 996,231</b>	<b>100,0%</b>

FONCTIONNEMENT 2011	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant	% du total	Montant	% du total
Transports - Mobilités	746,700	34,1%	746,700	28,3%
Enseignement secondaire	226,105	10,3%	501,096	19,0%
Formation professionnelle et apprentissage	815,623	37,3%	744,652	28,2%
Emploi, développement économique, tourisme, enseignement supérieur et recherche	167,735	7,7%	138,753	5,3%
Logement et politique de la ville	10,260	0,5%	7,510	0,3%
Culture, sport, loisirs, solidarité, sécurité et citoyenneté	90,434	4,1%	89,760	3,4%
Environnement, agriculture, énergie, aménagement et développement rural	64,724	3,0%	59,500	2,3%
Institution régionale	67,075	3,0%	178,796	6,8%
<b>Total hors dette</b>	<b>2 188,656</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 466,767</b>	<b>93,6%</b>
Dette et divers mouvements financiers	-	-	169,417	6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>2 188,656</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 636,184</b>	<b>100,0%</b>

## Budget Primitif 2011

### Les dépenses :

### 4 632,415 millions d'euros en crédit de paiement



#### 3.2.1 Transports - Mobilités

Les dépenses dans le secteur transports et mobilités constituent le premier poste budgétaire régional, avec 25% du budget en crédits de paiement en 2011 soit 1 195,950 millions d'euros, dont 449,250 millions d'euros en investissement et 746,700 millions d'euros en fonctionnement.

Ce budget est orienté autour de trois axes qui préfigurent les grands enjeux de la politique régionale des transports dans les années à venir : développement des transports en commun, développement de la mobilité durable et transport des marchandises. L'ambition de la Région en la matière est de permettre un développement durable et équilibré des transports sur le territoire francilien, notamment par un rééquilibrage en faveur des modes actifs de déplacement (transports en commun, circulations douces) par rapport à celle de la route. A cet égard, un périmètre budgétaire consacré aux Mobilités Durables a été créé, afin de regrouper les politiques de partage de la voirie dont les circulations douces, la sécurité routière et la lutte contre le bruit.

En matière de transports en commun, la Région continuera de soutenir le développement des grandes infrastructures de transport. L'Etat et la Région se sont notamment engagés à unir leurs forces pour répondre à cette priorité. Un protocole relatif aux transports publics en Ile-de-France a ainsi été signé le 26 janvier dernier aux termes duquel l'Etat et la Région s'engagent à consacrer 32,4 milliards d'euros d'ici 2025 au développement des transports en Ile-de-France.

Dans le cadre du budget 2011, la Région poursuivra son effort de financement substantiel au titre des projets du CPER 2007-2013 abondés par le Plan espoir banlieue. Les multiples projets structurants, en phase études ou travaux, seront poursuivis, tels que la rocade Arc-Express, Eole (prolongement du RER E), les tangentielles (trams-trains), ou encore le prolongement de la ligne de métro 14.

Au titre du développement de la mobilité durable, le budget 2011 prévoit notamment de poursuivre la participation de la Région au développement et à l'amélioration des transports en commun en site propre (TCSP) dans le cadre de contrats particuliers Région - départements. La Région entend également prolonger son soutien en faveur des projets de desserte de bus, notamment dans les zones enclavées visées par le Plan espoir banlieue. Le budget 2011 prévoit en outre d'autres opérations sur voirie afin de développer les circulations douces, de sécuriser les axes routiers et de limiter les nuisances sonores.

La volonté de la Région de favoriser le développement de transports de marchandises alternatifs à la route se matérialise dans le budget 2011 notamment par la poursuite, dans le cadre du CPER 2007-2013, de l'aménagement des voies navigables et du réseau ferroviaire ainsi que par le développement de plateformes logistiques portuaires et ferroviaires.

Par ailleurs, en fonctionnement la Région augmente en 2011 sa contribution au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la porter à 593,405 millions d'euros en crédit de paiement. 134,312 millions d'euros sont également prévus en crédits de paiement afin d'assurer le financement des mesures de tarification sociale, notamment celles en faveur des jeunes (carte Imagin'R) ainsi que la gratuité des transports pour les personnes bénéficiant de faibles revenus.

### **3.2.2 Enseignement secondaire**

Le budget 2011 entend maintenir les crédits de paiement accordés pour l'enseignement secondaire à un niveau très élevé, à 1 038,896 millions d'euros, soit près du quart de son budget total, dont 537,800 millions d'euros d'investissement et 501,096 millions d'euros en fonctionnement (dépenses liées aux agents techniques des lycées incluses). Ce secteur constitue le 2<sup>nd</sup> poste d'intervention de la Région en 2011.

Les dotations prévues en investissement permettront notamment de poursuivre les opérations déjà lancées les années précédentes (en particulier les travaux relatifs à plusieurs internats de lycées du programme d'investissement lancé en 2007) mais aussi de démarrer de nouvelles opérations : il est ainsi envisagé de lancer la construction d'un lycée neuf et de trois internats de proximité, ainsi que de réaliser plusieurs rénovations globales de lycées. Dans un souci écologique, les opérations de construction neuve seront réalisées dans le cadre de la démarche « zéro énergie » afin de limiter les consommations énergétiques, et les rénovations seront traitées en projet haute qualité environnementale (HQE). Le budget 2011 entend également poursuivre l'action régionale en faveur de l'équipement dans les lycées, et notamment du déploiement des espaces numériques de travail (ENT).

En fonctionnement, le budget 2011 permet d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des établissements. Le budget 2011 prolonge la mesure de gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens, et il prévoit en outre de mettre en place l'expérimentation d'une tarification au quotient familial de la demi-pension, afin de permettre de définir les meilleures conditions de mise en œuvre de cette politique. Des actions seront également engagées dans le cadre du schéma des formations afin de faciliter l'accès des jeunes aux stages, pour favoriser l'égalité des filles et des garçons et pour encourager la poursuite d'études longues.

### **3.2.3 Formation professionnelle et apprentissage**

Afin de soutenir l'emploi des jeunes et des adultes, le budget 2011 affirme une volonté régionale forte en consacrant 783,752 millions d'euros de crédits de paiement au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, soit 17% de l'ensemble des crédits inscrits au budget, dont 39,1 millions d'euros en investissement et 744,652 millions d'euros en fonctionnement. Cette politique régionale ambitieuse sera mise en œuvre en privilégiant le financement d'actions partenariales.

Concernant la formation professionnelle, le budget 2011 vise notamment à achever en 2011 la création du service public régional de formation et d'insertion professionnelles avec des dispositifs de formation qualifiante d'une part et d'insertion professionnelle des jeunes d'autre part. Parmi les autres mesures implémentées, il sera proposé aux stagiaires un accompagnement social satisfaisant (rémunération, protection sociale, offres de restauration et d'hébergement) et il sera élaboré un volet formation ambitieux au titre de la continuité professionnelle, avec pour objectif d'atteindre un seuil de 50 000 parcours pendant la durée de la mandature.

La Région entend par ailleurs prolonger son soutien à l'amélioration des conditions d'accueil des apprentis au sein des 180 CFA existants et de poursuivre le financement courant de fonctionnement des CFA.

La Région renforcera son soutien aux formations sanitaires et sociales grâce à un alignement sur les taux et barèmes des bourses de l'Enseignement supérieur et une revalorisation annuelle des taux et barèmes de 2 % et le maintien du Fonds régional expérimental d'aide sociale (FREAS) à un niveau élevé en 2011 pour apporter une aide supplémentaire aux étudiants les plus modestes.

Elle poursuivra le financement des dépenses administratives et pédagogiques des organismes de formation, assumant une nouvelle fois un coût supérieur au montant de la compensation versée par l'Etat.

### **3.2.4 Emploi, développement économique, tourisme, enseignement supérieur et recherche**

Le budget 2011 prévoit une enveloppe de crédits de paiement de 309,959 millions d'euros au titre de l'action régionale en faveur de l'emploi, du développement économique, du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 7% du budget 2011. A noter que pour la période 2011-2014, l'action régionale en faveur du développement économique s'inscrit dans le cadre d'une stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le développement économique et l'emploi, l'action régionale continuera d'être soutenue dans un contexte où les difficultés économiques restent présentes. Le budget 2011 envisage de poursuivre sa politique en faveur de la création et du développement des entreprises, notamment via la création et l'abondement de fonds de capital investissement, la dotation de fonds de prêts d'honneur, ou encore le soutien aux fonds de garantie OSEO et SIAGI. Dans le but de renforcer l'attractivité du territoire, le budget 2011 entend notamment apporter un soutien à l'immobilier d'entreprises notamment par la requalification de zones d'activités économiques et la construction de pépinières et hôtel d'entreprises en partenariat avec d'autres acteurs tels que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

En matière d'emploi, outre la poursuite du financement des emplois tremplins déjà existants, la Région envisage la création de 200 nouveaux emplois tremplins « projet » et 2 000 nouveaux emplois tremplins « insertion ». Plusieurs financements seront également attribués au titre de l'économie sociale et solidaire, par exemple via le soutien aux couveuses et coopératives d'activités et d'emplois.

Le budget 2011 illustre la volonté de la Région de mener une action d'envergure en faveur de l'enseignement supérieur et de recherche, qui constituent des priorités stratégiques. En 2011, le soutien aux différents réseaux restera l'instrument principal en faveur de la recherche et de l'innovation. Les 14 Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) déjà existants, où les acteurs scientifiques peuvent se regrouper et coopérer, continueront d'être soutenus en 2011, et un appel à manifestations d'intérêt sera lancé afin de labelliser de nouvelles thématiques prioritaires pour 2012-2015. Un effort important sera poursuivi en faveur des projets collaboratifs de recherche des 7 pôles franciliens de compétitivité, et des aides pourront être attribuées sur des projets spécifiques. Concernant l'enseignement supérieur, l'action régionale se déclinera en 2011 notamment dans le cadre du CPER 2007-2013, avec la construction de 3 Maisons de l'étudiant, l'équipement des bibliothèques et la rénovation et la construction de bâtiments universitaires afin d'améliorer la qualité de vie et de travail des étudiants. Des actions de mobilité internationale des étudiants seront également financées en 2011, et un dispositif en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur verra le jour.

Concernant le secteur du tourisme, l'action régionale consistera en 2011 à poursuivre l'effort de promotion du territoire francilien en confortant l'action menée par certains organismes, notamment celle du comité Régional du Tourisme (CRT), et en poursuivant le développement des points d'accueil touristique. Une attention particulière sera en outre portée sur certains enjeux spécifiques tels l'accueil des jeunes et des familles, la modernisation de l'offre d'hébergement et l'accessibilité des sites et équipements touristiques aux personnes en situation de handicap.

### **3.2.5 Logement et politique de la ville**

Le budget 2011 inscrit 227,550 millions d'euros en crédits de paiement pour l'action en faveur du logement et de la politique de la ville, soit 5% du budget total.

Par ce budget, la Région entend réaffirmer son rôle déterminant en matière de réduction des inégalités face au logement par la production de logements locatifs sociaux (logements ordinaires de type PLUS et également logements de type PLAI) et la réhabilitation du parc locatif social dans le cadre des conventions de patrimoine. Elle allouera des moyens importants au titre de la lutte contre la précarité énergétique, permettant la mise en œuvre des engagements pris pour la rénovation thermique des logements, dans le parc social comme le parc privé, afin de contribuer à l'objectif défini par le Grenelle de l'environnement de traiter les logements les plus énergivores. Elle poursuivra son intervention en faveur du logement des étudiants, des jeunes et des apprentis, avec pour objectif, suite à l'adoption du Schéma régional du logement des étudiants, de porter la production de logements étudiants à hauteur de 4000 par an. Enfin, l'effort régional en faveur des copropriétés en difficulté sera accru en 2011.

Ce budget permet également de soutenir l'accélération des projets de rénovation urbaine et permettra de prolonger l'action de la Région en faveur de l'animation sociale des quartiers.

### **3.2.6 Culture, sport, loisirs, solidarité, sécurité et citoyenneté**

Ces postes bénéficient d'un budget en crédits de paiement de 216,120 millions d'euros en 2011, soit 5% du budget total.

Ces crédits sont destinés à permettre à la Région d'assumer la continuité de sa politique culturelle, axée sur la politique du livre, le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, et le patrimoine.

Concernant les sports et loisirs, la politique régionale continuera d'encourager et de faciliter la pratique sportive pour tous via la poursuite de l'engagement régional auprès de ses partenaires associatifs et institutionnels, et de soutenir des actions en faveur des jeunes. Des infrastructures sportives telles que des piscines seront créées ou rénovées et la politique d'aménagement et d'équipement des bases de loisirs sera poursuivie.

En matière de santé, le budget permettra à la Région de poursuivre sa politique en faveur des jeunes, avec l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, et un accès facilité aux moyens de contraception grâce au Pass contraception.

Enfin, au titre de la citoyenneté, la Région entend poursuivre en 2011 son action relative au Conseil régional des jeunes ainsi qu'en lien avec le monde associatif (soutien aux « projets citoyens », soutien au fonds régional de développement de la vie associative, aides dans le cadre de la lutte contre les discriminations).

### **3.2.7 Environnement, agriculture, énergie, aménagement et développement rural**

L'enveloppe budgétaire dédiée à l'environnement, l'agriculture, l'énergie, l'aménagement et le développement rural s'établit à 210,880 millions d'euros en crédits de paiement en 2011, soit 5% du budget total.

Ce budget traduit les priorités de l'exécutif face à l'urgence climatique, la précarité énergétique et la fragilité de la biodiversité, l'action régionale en la matière s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 21 Ile-de-France adopté à l'automne 2009.

La politique régionale de l'énergie permettra de lutter contre l'effet de serre et contre la précarité énergétique qui touche les franciliens. Le soutien au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie sera amplifié. Concernant la politique agricole, l'action régionale se concentrera autour de la conversion écologique de l'agriculture francilienne, de la relocalisation des productions, et de la préservation des espaces agricoles et de leur fonctionnalité. Afin de préserver la biodiversité, la Région poursuivra sa politique de création des réserves naturelles régionales et continuera d'apporter son soutien aux actions portées par les acteurs franciliens. L'effort budgétaire sera également accru en ce qui concerne les politiques « qualité de l'air » et « lutte contre le bruit ».

La mise en œuvre de la politique régionale environnementale continuera de s'appuyer sur les compétences des organismes associés à la Région (Agence des espaces verts, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en Ile-de-France, NATURPARIF, CERVIA) et sur les travaux des observatoires régionaux (Observatoire régional des déchets, BRUITPARIF, AIRPARIF).

En termes d'aménagement, le budget 2011 permettra de faire face à la montée en puissance des actions s'inscrivant dans le cadre des conventions d'objectifs déjà signées, par exemple au titre des « Territoires d'intérêt régional et national » identifiés au contrat de projets. La Région continuera également de soutenir les organismes d'aménagement tels l'IAU Ile-de-France, l'APUR et l'AUDES0.

### **3.2.8 L'institution régionale**

Les crédits de paiement inscrits pour l'institution régionale en 2011 s'élèvent à 196,891 millions d'euros, soit 4% du budget total. Ces crédits sont destinés à financer les dépenses de personnels (hors agents techniques des lycées), le fonctionnement général des services régionaux et des assemblées, les moyens en équipement et locaux destinés au fonctionnement courant des services et le développement de nouvelles applications informatiques.

### 3.3 Les recettes prévues au budget 2011

Les recettes permanentes inscrites au budget 2011 s'élèvent à 3 725,282 millions d'euros, en progression de +1,1% par rapport au montant inscrit au budget 2010.

S'agissant du produit de la fiscalité régionale (989,053 millions d'euros), il est attendu en 2011 à un niveau identique à celui inscrit au budget 2010. En effet, suite à la réforme fiscale organisée en Loi de Finances Initiales 2010 et revue en Loi de Finances 2011, la nouvelle fiscalité qui se substitue à la fiscalité directe des régions (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE- et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux -IFER- en lieu et place de la fraction régionale de taxe professionnelle et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) est plafonnée en 2011 au niveau perçu en 2010, via le mécanisme du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Au-delà, les recettes de fiscalité indirecte (taxe sur les cartes grises) sont prévues en 2011 au même niveau que celui prévu au budget 2010. En effet, du fait du retrait très progressif de la prime à la casse courant 2010, le produit de la taxe en 2010 a été finalement préservé et il est attendu que le principal contrecoup du retrait de la prime à la casse se matérialise avec une baisse des immatriculations en 2011.

Les autres recettes fiscales hors TIPP (redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage) sont en revanche attendues en hausse en 2011, après leur forte baisse au budget 2010 du fait des conséquences de la crise économique. Toutefois, dans un contexte économique encore fragile et incertain, la prévision inscrite au budget 2011 se veut prudente (351,824 millions d'euros), soit un niveau qui demeure inférieur à celui inscrit au budget 2009.

Le produit de la TIPP (916,453 millions d'euros) devrait également progresser légèrement en 2011, notamment sous l'effet du réajustement à la hausse du montant attendu au titre de la modulation avec l'intégration du super carburant E10 dans son assiette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

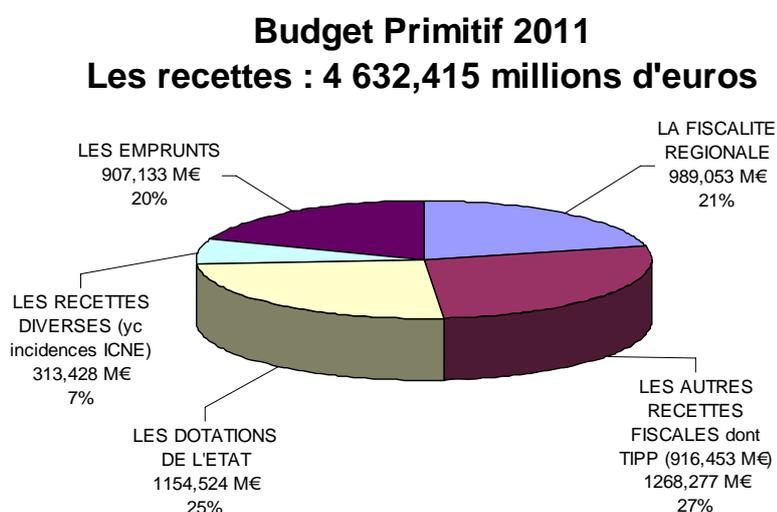
En revanche, le montant inscrit au titre des dotations de l'Etat (1 154, 524 millions d'euros) se situe, pour sa part à un niveau sensiblement identique à celui prévu au budget 2010, du fait du gel prévu par l'Etat.

Pour ce qui est des autres recettes (recettes sur créances et recettes diverses), avec un total de 313,428 millions d'euros, elles sont attendues en légère progression par rapport à 2010.

Dans ce contexte, la Région entend poursuivre la politique financière rigoureuse et prudente qu'elle a menée au cours des dernières années, avec le souci d'assurer à la collectivité une structure de financement soutenable dans la durée, notamment en maîtrisant l'accroissement de l'encours de la dette.

L'enveloppe d'emprunt ouverte au budget 2011 est en baisse de -8,1% par rapport au budget 2010, à 907,133 millions d'euros.

Le montant des recettes réelles inscrites au budget primitif 2011 se répartit comme suit :



**LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2011**

	<b>BP 2010</b>	<b>BP 2011</b>	<b>Variation/ BP 2010</b>	<b>Variation/ BP 2010</b>
	<b>(M€)</b>	<b>(M€)</b>	<b>(%)</b>	<b>(M€)</b>
<b>A. LA FISCALITÉ RÉGIONALE</b>	<b>987,123</b>	<b>989,053</b>	<b>0,2%</b>	<b>1,930</b>
Taxe spéciale d'équipement (TSE) ou nouvelle fiscalité 2011, dont	657,123	659,053	0,3%	1,930
CVAE		1 280,861		
Prélèvement FNGIR		-747,535		
IFER		125,727		
Certificats d'immatriculation des véhicules	330,000	330,000	0,0%	0,000
<b>B. LES AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>1 240,361</b>	<b>1 268,277</b>	<b>2,3%</b>	<b>27,916</b>
Redevance pour création de bureaux	55,000	60,000	9,1%	5,000
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement	15,500	18,300	18,1%	2,800
TIPP, dont	904,521	916,453	1,3%	11,932
TIPP attribuée en compensation des transferts de charges	836,551	838,453	0,2%	1,902
STIF	391,507	391,507	0,0%	0,000
Formations sanitaires et sociales	152,011	155,619	2,4%	3,608
Agents techniques des lycées	218,669	216,928	-0,8%	-1,741
Patrimoine	1,171	1,206	3,0%	0,035
VAE	0,732	0,732	0,0%	0,000
AFPA	55,019	55,019	0,0%	0,000
Forfait d'externat	17,442	17,442	0,0%	0,000
Produit de la modulation	67,970	78,000	14,8%	10,030
Taxe sur les bureaux	165,400	169,209	2,3%	3,809
Contribution au développement de l'apprentissage (CDA)	99,940	104,315	4,4%	4,375
<b>C. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT</b>	<b>1 154,870</b>	<b>1 154,524</b>	<b>-0,0%</b>	<b>-0,346</b>
Dotation globale de fonctionnement - part forfaitaire	735,183	734,695	-0,1%	-0,488
Dotation générale de décentralisation (fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	0,0%	0,000
Dotation de décentralisation formation professionnelle (hors ICF)	115,749	116,855	1,0%	1,106
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis (ICF)	118,915	118,915	0,0%	0,000
Fonds national de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) 1ère part	23,589	24,061	2,0%	0,472
FNDMA 2nde part (COM)	53,000	53,000	0,0%	0,000
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	0,0%	0,000
Dotation de compensation TP	6,083	5,463	-10,2%	-0,620
Dotation de compensation TH	6,996	6,332	-9,5%	-0,664
Dotation de compensation FB	0,747	0,595	-20,4%	-0,152
<b>D. LES RECETTES SUR CRÉANCES</b>	<b>57,858</b>	<b>56,616</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-1,242</b>
Remboursement en capital	45,691	47,347	3,6%	1,656
Remboursement en intérêts	12,167	9,269	-23,8%	-2,898
<b>E. LES RECETTES DIVERSES</b>	<b>240,517</b>	<b>257,442</b>	<b>7,0%</b>	<b>16,925</b>
Amendes de police	55,000	55,000	0,0%	0,000
FCTVA	103,000	110,000	6,8%	7,000
Reversement du F.S.E	13,700	7,000	-48,9%	-6,700
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	19,503	23,100	18,4%	3,597
Produits financiers	28,314	29,342	3,6%	1,028
Divers	21,000	33,000	57,1%	12,000
<b>TOTAL DES RECETTES PERMANENTES</b> <b>(nettes du prélèvement FNGIR : A+B+C+D+E)</b>	<b>3 680,729</b>	<b>3 725,912</b>	<b>1,2%</b>	<b>45,183</b>
ICNE	2,773	-0,630		-3,403
<b>TOTAL DES RECETTES PERMANENTES</b> <b>(nettes du prélèvement FNGIR et yc incidence ICNE)</b>	<b>3 683,502</b>	<b>3 725,282</b>	<b>1,1%</b>	<b>41,780</b>
<b>LES EMPRUNTS</b>	<b>987,111</b>	<b>907,133</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-79,978</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 670,613</b>	<b>4 632,415</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-38,198</b>

#### **4- Augmentation du montant nominal total du Programme**

Conformément à l'article 8 de la délibération CR 92-10 adoptée par le Conseil Régional le 17 décembre 2010, le plafond du programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (EMTN) est porté à 4 milliards d'euros (4.000.000.000 euros).

Toutes les références à ce montant maximum figurant dans le Prospectus de Base sont réputées être modifiées en conséquence.

## RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

#### Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy

75007 Paris

Représentée par Madame Anne Bosche-Lenoir,

Directrice Générale Adjointe

Le 21 avril 2011



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°11-128 en date du 21/04/11 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.